

sont identiques. Toutefois si l'on approfondit l'examen de la seconde toile, certaines divergences apparaissent.

Dimensions: 104,5 × 86,5 cm (hors cadre verso de la toile, mesures indiquées par le propriétaire; recto de la toile apparente dans son cadre: 98 × 75 cm, mesures prises par l'auteur). Les dimensions du portrait conservé au Musée d'Histoire et de l'Art (78 × 77 cm) sont par conséquent inférieures à celles de la présente toile, oeuvre dont les mesures se rapprochent sensiblement de celles figurant au sommaire de l'arrêté de M. l'Administrateur général de la justice de 1853: 103 × 85 cm (P.S.H. 1853, t. IX, p. LVII). Les amputations admises au sujet du premier portrait sont de plus confirmées par le fait que sur la présente toile plusieurs arceaux de la couronne reposant sur le coussin de velours rouge, à galon et gland d'or, sont visibles; de même on aperçoit nettement 4 boutons dorés et la dentelle de la manche gauche est davantage apparente. Ceci fait que dans son ensemble ce portrait est mieux centré que ne l'est celui déjà décrit. Encore convient-il de relever la présence d'un trait foncé au bas et au flanc gauche du présent portrait vu de face, trait de peinture ajouté par la suite, peut-être à l'occasion d'un nouvel encadrement, le cadre actuel n'étant point d'époque.

La draperie découvrant un paysage champêtre est ici de couleur indéterminée fort sombre, à galon, cordelière et gland dorés, alors que sur le premier portrait cette tenture est de couleur rouge.

Tout comme la toile du Musée d'Histoire et de l'Art le portrait de M. J.-P. Emile Stein porte des traces de restauration assez grossière notamment au nez (narine gauche) et à la bouche, le visage donnant du reste l'impression d'être moins étiré voire d'expression légèrement plus juvénile, ce qui est peut-être dû aux retouches maladroites.

Si sur les deux portraits le personnage porte chaque fois, en sautoir, la croix de l'Ordre teutonique appendue à un ruban noir, celle de la présente toile est bien de forme pattée mais tous les bras sont égaux (ce qui est également le cas pour l'emblème de cet ordre brodé sur l'habit), alors que la croix qu'arbore le personnage du premier portrait comporte des bras inégaux, comme ceux de la croix latine<sup>19</sup>). Ce détail revêt d'autant plus d'importance si l'on sait que la croix pattée de l'Ordre teutonique, portée en sautoir, doit effectivement comporter des bras inégaux. Je citerai parmi les portraits conservés à la commanderie de l'Ordre teutonique à Lucklum<sup>20</sup>) ceux de *Jan Daniel von Priort*, *Daniel Christoph Georg Graf von der Schulenburg*, *Otto Diedrich von Bülow*, *Gottlob Friedrich Wilhelm von Hardenberg*, *August Wilhelm Freiherr von Grote*, *Friedrich Maximilian Freiherr von Stayn*, *Philipp Otto Freiherr von Münchhausen*, *Clemens August Herzog in Bayern, Kurfürst-Erbbischof von Köln*. A ces portraits s'ajoute évidemment celui de CHARLES-ALEXANDRE de LORRAINE, peint par J.-P. SAUVAGE en 1776 déjà cité<sup>21</sup>). Sur tous ces portraits les personnages portent en sautoir la croix aux bras inégaux.

Il faut donc considérer comme inexacte la reproduction de la croix portée en sautoir par l'archiduc MAXIMILIEN sur le portrait que possède M. J.-P. Emile Stein. Aurait-il été refusé pour ce motif ou bien s'agirait-il d'une copie non strictement conforme à l'original? Je pose la question aux experts compé-